



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole pour
le Développement rural.
L'Europe investit dans les
zones rurales.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pays d'Armagnac

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



Comité de Pilotage Local du site Réseau hydrographique du Midou et du Ludon (FR7200806)

13 décembre 2022

Salle des fêtes, Arthez d'Armagnac

Procès-verbal de la séance

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 (DOCOB) du site *Réseau hydrographique du Midou et du Ludon* s'est réuni le 13 décembre 2022 à 15h30, à la Salle des fêtes d'Arthez d'Armagnac.

Philippe DUDEZ rappelle l'organisation de l'animation du site Natura 2000. Le PETR Pays d'Armagnac est la structure animatrice. Il ne possède pas en interne les ressources humaines pour mener cette mission. Il lance donc un marché public tous les 3 ans pour rechercher un opérateur technique. Pour la période 2022-2025, le PETR a sélectionné l'ADASEA du Gers et Landes Nature. Il s'agit de la continuité avec les animations précédentes, ces structures connaissent bien le territoire, les maires et les acteurs du site.

Avant la présentation de l'ordre du jour, il propose un tour de table.

Etaient présents :

LAFENETRE Jean-Luc, Président du Communauté de communes du Pays Grenadois,

LAFITE Jean-Claude, Communauté de communes du Pays Grenadois,

GABAS Michel, Président du PETR Armagnac,

TRÉGOUËT Franck, Directeur Communauté de communes Pays de Villeneuve en Armagnac Landais,

ARRESTAT Jean-Yves, Président Communauté de communes Villeneuve de Marsan

CATUHE Jean-Pierre, Maire de Saint Gein,

DEJEAN Jean-Louis, Maire de Hontanx,

TRISTANT Philippe, Conseiller municipal de Bourdalat,

DUSSANS Pierre, Conseiller municipal de Maupas,

SANZ Sylvie, Adjointe au maire de Gaillères

PARMENTIER Mikael, Adjoint au maire de Lacquy,

ALIZARD Jean-Charles, Adjoint au maire de Lacquy,

ROURE Stéphane, Technicien territorial ONF,

PONGE Patrick, SEPANSO Landes,

BERTRAND Magali, DDTM des Landes,

FERIO Julie, DDTM des Landes

NONON Florent, Conseiller forestier au Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie,

LEMOINE Suzy, animatrice Natura 2000, Landes Nature

GIRARD Hugo, animateur Natura 2000, Adasea du Gers

DUDEZ Philippe, directeur PETR Pays d'Armagnac, structure animatrice

MEUNIER Sabrina, chargée de mission PETR Pays d'Armagnac
GABAS Michel, Maire d'Eauze, Président du PETR Pays d'Armagnac

Excusés :

Service Environnement de la DDT du Gers,
Institution Adour,
Président du Conseil Départemental du Gers

L'ordre du jour :

- 1. Élection du Président du Comité de Pilotage**
- 2. Bilan annuel d'activité de l'animation Natura 2000**
 - Contractualisation / Communication / Animation générale
 - Questions / Réactions
- 3. Perspectives 2023**
 - Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région Nouvelle-Aquitaine
 - Mise en place des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
 - Programmation de l'animation 2023
 - Questions / Réactions
- 4. Questions diverses et échanges avec les participants**

Élection du Président du Comité de Pilotage : Jean-Philippe BRUNELLO, maire d'Arthez d'Armagnac est élu à l'unanimité président du Comité de Pilotage du site Natura 2000.

Préalable : contexte et objectifs : Les animateurs rappellent ce qu'est la politique Natura 2000, son fonctionnement et présentent le site et ses enjeux. Il s'agit d'un site d'une superficie de 8 530 ha avec 70% dans le Gers et 30 % dans les Landes.

Landes Nature et l'ADASEA présentent le bilan de l'année (cf diaporama ci-joint).

Transfert de l'autorité de gestion du programme Natura 2000 : Les Régions récupèrent à partir du 01 janvier 2023 la gestion de l'animation des sites Natura 2000. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, l'année 2023 sera une année de transition, le temps de mettre en place toutes les modalités de ce transfert.

L'État conserve le volet régalien lié à Natura 2000, c'est-à-dire évaluation des incidences Natura 2000, modification des périmètres et rapportage auprès de la Commission européenne.

Évaluation des incidences Natura 2000 : Les DDT(M) du Gers et des Landes vont chacune travailler à l'actualisation des opérations soumises à évaluation d'incidences Natura 2000. Pour rappel, une liste départementale s'ajoute à la liste nationale. La liste départementale peut être adaptée à chaque site Natura 2000.

Le point sur les projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) pour la période 2023-2025 :

Dans la mesure où ce dispositif de soutien des pratiques agricoles vertueuses est défini à l'échelon des Régions sans possibilité de coordination inter-régionale, les 2 opérateurs techniques, l'ADASEA pour le Gers et Landes Nature pour les Landes, ont proposé les mêmes mesures agro-environnementales dans leur réponse aux appels à projets lancés respectivement par la DRAAF Occitanie et par la DRAAF Nouvelle Aquitaine.

Malgré cet effort de coordination local, les cahiers de charges des 2 appels à projets conduisent à une application sensiblement différente des MAEC entre la partie gersoise et la partie landaise du périmètre. Côté Gers, les MAEC sont contractualisables uniquement sur le périmètre stricto-sensus du site Natura 2000, contrairement à la programmation précédente où elles pouvaient également être contractualisées dans une zone tampon. Côté landais, la situation est inverse. Le nouvel appel à projet autorise la prise en compte d'une zone tampon alors que cette souplesse n'était pas permise pour le programme précédent.

Ces différences régionales, pour un même site Natura 2000, suscitent de nombreuses incompréhensions de la part des membres du COPIL et des bénéficiaires des MAEC.

Hugo GIRARD présente la mise en place des prochaines MAEC, côté Occitanie, il s'agit d'une nouvelle programmation. Un Programme Agro-Environnementale et Climatique a été déposé par le PETR avec l'ADASEA du Gers sur l'ensemble du PETR Pays d'Armagnac avec plusieurs territoires dont le site Natura 2000 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon. Des mesures ont été sélectionnées dans un catalogue national pour répondre aux objectifs du site Natura 2000. Nous sommes en attente de la réponse officielle de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique pour connaître l'enveloppe exacte attribuée à ce territoire et les mesures retenues.

Suzy LEMOINE présente la mise en place des MAEC côté Landes dont le périmètre d'éligibilité peut aller au-delà du périmètre du site Natura 2000 moyennant une justification. Il est demandé au comité de pilotage de se prononcer sur un élargissement du périmètre MAEC (tampon de 100 mètres de part et d'autre du site) afin de préserver la biodiversité et les corridors écologiques aux abords directs du site. Suite à un vote, Le COPIL valide unanimement le périmètre proposé du PAEC NA_LAND sur le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon.

Programmation de l'animation 2023 : Philippe DUDEZ précise que l'enveloppe financière sera plus importante en 2023 car il y aura 12 mois et non 9 mois comme en 2022, 61 000,00 € TTC contre 48 6400,00 € TTC. Un temps de travail plus important sera fléché sur la contractualisation des MAEC.

Pour assurer la continuité du financement de l'animation début 2023, la Région Nouvelle Aquitaine demande au PETR Pays d'Armagnac de lui transmettre une première programmation du 01 janvier 2023 au 30 avril 2023 d'ici la fin d'année. Et une seconde permettra l'animation du 01 mai au 31 décembre 2023.

Philippe DUDEZ indique que le PETR du Pays d'Armagnac avait obtenu un financement bonifié de l'animation à hauteur 90 % par l'État (au lieu de 80%) et qu'il restait donc à charge 10 % à l'Entente (PETR Pays d'Armagnac, Communautés de communes des Landes d'Armagnac, Communautés de communes Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, Mont de Marsan Agglomération et Communautés de communes du Pays Grenadois), réparti entre les différentes collectivités au prorata des surfaces concernées par le site Natura 2000.

Ce taux de subvention majoré était justifié par le fait que le PETR du Pays d'Armagnac gère un site Natura 2000 dont le périmètre est bien plus vaste que le sien. La constitution d'une Entente avec les EPCI landais assure une bonne gouvernance sur l'intégralité du site Natura 2000. C'est cet effort d'organisation entre les collectivités qui justifiait la bonification du taux de subvention accordé par l'Etat.

La Région Nouvelle Aquitaine a informé le PETR de son intention de financer tous les sites au taux unique de 80%. Les membres du COPIL formulent le vœu que le changement d'autorité de gestion ne remette pas en cause la bonification du taux de subvention de l'animation dont il a bénéficié jusqu'à présent.

Échanges et discussion

Les membres présents considèrent qu'il est difficile de comprendre les différences de gestion du dispositif Natura 2000 entre les 2 Régions. Pour la compréhension des acteurs du site, le COPIL demande une harmonisation des règles de gestion entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Il est décidé qu'un courrier sera adressé au Président de la Région Nouvelle Aquitaine afin de l'alerter sur les problématiques spécifiques au site inter-régional du Midou et du Ludon.

Philippe DUDEZ propose que le COPIL 2023 soit avancé au mois d'octobre ou novembre ; pour éviter le mois de décembre qui est très chargé pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Philippe BRUNELLO remercie les participants. Il est également favorable à un COPIL plus tôt dans l'année (octobre-novembre) et à une visite terrain sur le site Natura 2000.

La séance est levée à 17h00.

Annexes

Diaporama bilan Natura 2000 du COPIL du 13 décembre 2022

Liste des participants